



ÉLECTIONS 2026 - POSTE À LA PRÉSIDENTE

Bulletin de candidature

À L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je soussigné(e), membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, et détenteur(-trice) du permis d'**orthophoniste** ou d'**audiologiste**, propose ma candidature à titre de présidente ou président.

Nom et prénom

Numéro de permis

Adresse du domicile professionnel

Je joins à ce bulletin une photographie récente. La déclaration de candidature et la déclaration signée quant aux devoirs et obligations de la présidence doivent être remplies dans ce bulletin. Je suis conscient(e) que seuls ces documents seront transmis au conseil d'administration pour fins d'élection : photographie récente, déclaration de candidature (d'au plus 500 mots), déclaration signée quant aux devoirs et obligations de la présidence.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____, ce _____ jour de _____ 2026.

Signature

DÉCLARATION DES SIGNATAIRES

Nous soussigné(e)s, membres en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, proposons comme candidat(e) pour le poste de présidente ou président.

Nom et prénom

Numéro de permis

Adresse du domicile professionnel

Nom et prénom des membres signataires	No de permis	Date	Signature
--	--------------	------	-----------

Je soussigné(e), _____, titulaire du
permis d'**orthophoniste** ou d'**audiologiste** et proposé(e) dans le bulletin de présentation
ci-dessus, consens à être candidat(e) au poste de présidente ou président.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____, ce _____ jour de _____ 2026.

Signature

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Insérez ici votre déclaration de candidature, d'au plus 500 mots, comprenant un résumé de votre curriculum vitæ et énonçant vos objectifs. Ces objectifs doivent promouvoir la fonction principale de l'Ordre, soit d'assurer la protection du public.

Note : La taille de la police s'ajustera au fur et à mesure de la rédaction.

DÉCLARATION SIGNÉE QUANT AUX DEVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques. Toute déclaration fausse ou incomplète pourrait entraîner des conséquences.

J'ai été administratrice ou administrateur du conseil d'administration de l'OOAQ pendant au moins un an.

J'ai pris connaissance du [Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#).

J'ai pris connaissance de l'article 12 du [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#).

Je n'ai pas occupé un emploi à l'Ordre au cours de l'année précédant la date de l'élection.

Je ne suis pas membre du conseil d'administration ou dirigeant(e) d'une personne morale ou d'un regroupement ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'OOAQ ou des professionnel(le)s en général.

Je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq (5) années précédant la date de l'élection :

d'une décision disciplinaire en application du [Code des professions \(chapitre C-26\)](#) m'imposant une radiation, une limitation ou une suspension de mon droit d'exercer des activités professionnelles;

d'une décision d'un tribunal canadien me déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel;

d'une décision d'un tribunal étranger me déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu mener à une décision d'un tribunal canadien visée au paragraphe précédent;

d'une décision me déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du Code des professions;

d'une révocation de mandat d'administrateur(-trice) en lien avec les normes d'éthique et de déontologie déterminées en vertu de l'article 12.0.1 du Code des professions.

De plus, je m'engage, dans le cadre de cette élection, à me conformer, entre autres, aux devoirs et obligations des articles 17 à 22 du [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#), soit :

assumer personnellement mes dépenses électorales;

m'abstenir de promettre, de donner ou de recevoir des cadeaux, des faveurs, des ristournes ou tout autre avantage visant à favoriser ma candidature ou à favoriser ou défavoriser celle d'un(e) autre candidat(e);

m'abstenir de participer à une démarche menée par un tiers ayant pour objet de promouvoir ma propre candidature ou de défavoriser une autre candidature ou de solliciter de l'appui pour une telle démarche;

transmettre des renseignements exacts à la secrétaire générale;

donner suite à toute demande de la secrétaire générale dans les délais que celle-ci détermine;

respecter les règles de communication électorale, soit : m'abstenir de m'exprimer sur les médias sociaux de l'Ordre afin de promouvoir ma candidature et ne pas laisser croire que la communication provient de l'Ordre ou d'un tiers, ni utiliser le logo de l'Ordre, y compris le symbole graphique de l'Ordre;

ne diffuser de messages de communication électorale que dans la mesure où ceux-ci : 1° portent sur la protection du public ; 2° sont compatibles avec l'honneur et la dignité de la profession ; 3° sont empreints de courtoisie et de respect à l'égard des autres candidat(e)s à l'élection, à l'égard de la profession ainsi qu'à l'égard de l'Ordre et de ses membres;

fournir à la secrétaire générale, sur demande de cette dernière, une copie de toute communication électorale.

Note : La secrétaire générale peut demander des modifications ou refuser la candidature lorsque les règles de communications électorales ne sont pas respectées (article 22 dudit Règlement).

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____, ce _____ jour de _____ 2026.

Signature

Ce formulaire dûment rempli doit être transmis par courriel à Me Geneviève Pépin, secrétaire générale de l'Ordre, à l'adresse courriel suivante :

secretariatgeneral@ooaq.qc.ca avant 16 h, le 16 septembre 2026.

NOTE : À la réception du bulletin de présentation, la secrétaire générale vérifie l'éligibilité de la candidature ainsi que la conformité du bulletin. La secrétaire générale peut exiger d'apporter des modifications au bulletin de présentation qui n'est pas correctement rempli ou qui contient de l'information erronée. La secrétaire générale refuse la candidature lorsqu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité applicables ou lorsque le bulletin de présentation demeure non conforme malgré une demande de modification. Sa décision est définitive (article 16 du [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#)).